



## **Rentrée scolaire 2021/2022**

### **Inscription à l'école maternelle des enfants nés en 2018**

#### **ETAPE 1**

- En Mairie salle du Conseil Municipal et sur RDV pris au préalable, auprès de la Coordination Enfance qui réceptionnera votre dossier et répondra à vos questions.

**Du lundi 8 au vendredi 12 février 2021, de 9h00 à 12h00**

- Ou par voie dématérialisée : [lmartin@ville-boisleroi.fr](mailto:lmartin@ville-boisleroi.fr) avant **le 12 février 2021**. Vous serez contacté(e) pour fixer un rendez-vous avec la Directrice de l'école maternelle.
- **Constitution du dossier (pièces à fournir)**
  - **Fiche d'inscription scolaire** complétée (disponible sur le site de la commune ou en Mairie)
  - **Justificatif de domicile** de moins de 3 mois (facture, bail, ...)
  - **Livret de famille** (page des parents et page de l'enfant)
  - **Avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019** des adultes composant le foyer dans lequel vit l'enfant, afin de déterminer la tranche tarifaire de vos activités périscolaires (Restauration, Accueil de Loisirs.) Ces tarifs seront votés lors du Conseil Municipal de Juin 2021.

#### **ETAPE 2**

- RDV avec la Directrice de l'école maternelle.
- A cette occasion, le livret de famille et le carnet de santé de votre enfant vous seront demandés.

#### **ETAPE 3**

- Dossier d'inscriptions périscolaires à compléter courant juin 2021. Nous reviendrons vers vous sur ce sujet par voie de mailing.